



## PROVINCE NORD

### AVIS DE CONSULTATION

#### TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR 3

La SÉCAL, agissant au nom et pour le compte de la province Nord, informe les entrepreneurs qu'elle lance une nouvelle consultation de gré à gré pour les travaux de rénovation des établissements scolaires suivants : Collège de Hienghène et Centre de formation de Touho.

#### 1. **Maîtrise d'ouvrage**

Maître d'ouvrage : La province Nord

Maître d'ouvrage mandataire : La SÉCAL

#### 2. **Objet de la consultation**

Les travaux seront réalisés en une seule tranche. Ils sont classés en « priorité 1 » et consistent en la rénovation de 2 établissements scolaires du secteur 3, à savoir :

- Collège de Hienghène pour les lots suivants :
  - o Lot 08 – CHARPENTE/COUVERTURE
  - o Lot 10 – PEINTURE
  - o Lot 13 – ÉLECTRICITÉ
  - o Lot 15 – MENUISERIE ALUMINIUM
  - o Lot 16 – MENUISERIE BOIS
- Centre de formation de Touho pour les lots suivants :
  - o Lot 08 – CHARPENTE/COUVERTURE
  - o Lot 13 – ÉLECTRICITÉ
  - o Lot 16 – MENUISERIE BOIS

#### 3. **Procédure de passation**

Les contrats de travaux seront passés, **en lots séparés pour chaque établissement scolaire**, après consultation de gré à gré en application de la Délibération 136/CP du 1<sup>er</sup> Mars 1967 modifiée (montant total des travaux de chaque établissement inférieur au seuil de l'article 1<sup>er</sup>).

#### 4. **Consultation, retrait des dossiers et renseignements**

Les dossiers de consultation sont dématérialisés et ne sont pas disponibles en version papier.

La transmission des dossiers se fait par voie électronique sur simple demande à l'adresse suivante : [elody.perdriat@secalnord.nc](mailto:elody.perdriat@secalnord.nc).

Les candidats sont invités à se faire connaître auprès de la SÉCAL afin de pouvoir être destinataires des éventuels modificatifs apportés aux dossiers de consultation des entreprises.

#### 5. **Critères de sélection**

Les offres seront jugées selon les critères fixés et pondérés mentionnés à l'article 4 du Règlement Particulier de la Consultation.

#### 6. **Visite des lieux**

Une visite sur site est organisée à l'attention des entreprises soumissionnaires selon le planning suivant :

- **Collège de Hienghène : Jeudi 9 juillet 2020 à 10h00**
- **Centre de formation de Touho : Jeudi 9 juillet 2020 à 14h00**

Les candidats intéressés sont tenus de s'inscrire impérativement 48h00 avant la date de chaque visite auprès de la SÉCAL : [elody.perdriat@secalnord.nc](mailto:elody.perdriat@secalnord.nc).

Ces visites, fortement conseillées mais non obligatoires, sont uniques. Il ne sera pas délivré de certificat de visite des lieux.

#### 7. **Date et lieu de remise des offres**

Les offres devront être déposées contre récépissé à la SÉCAL au 311 rue des Cassis à Koné, ou adressées et parvenues, en recommandé avec accusé de réception, à la SÉCAL – BP 1 – 98825 Pouembout **avant le vendredi 24 juillet 2020 à 15h00**.

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant un délai de 180 jours.

#### 8. **Autres renseignements**

Les offres devront être conformes au Règlement Particulier de la Consultation joint au dossier de consultation. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente consultation.